

**PROCES-VERBAL DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT  
DE LA BOUCLE DE LA SEINE**

**SÉANCE DU 9 MARS 2021**

Le 9 mars 2021, à 17 h 00, le Syndicat d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SABS) s'est réuni en salle de réunion au rez-de-chaussée à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Président du SABS et Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 1<sup>er</sup> mars 2021).

**PRÉSENTS :**

M. CHAMBON Julien, M. PARIS Benoît, M. MILLOT Michel, M. MARTIN Daniel, M. BARNIER Michel, M. PONTY Pascal, M<sup>me</sup> DE MARCILLAC Inès.

**REPRÉSENTÉ PAR POUVOIR : /**

**ABSENT(ES) : /**

**ARRIVÉ(ES) EN COURS DE SÉANCE : /**

**PARTI(ES) EN COURS DE SÉANCE : /**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Inès DE MARCILLAC

**Monsieur CHAMBON :**

Il y a pas mal de nouveautés au sein du SABS. Je dois vous avouer que, du côté de l'administration, on a eu un petit peu de modifications et on n'était pas totalement satisfaits de la gestion dite administrative. On a une décharge de fonction de la part du directeur général adjoint qui était en charge des finances, et qui était le directeur du syndicat d'assainissement, monsieur BONGERS. Ce sera annoncé ce soir au Conseil municipal, vous en avez la primeur, et donc j'ai demandé au nouveau directeur général des services de la ville de Houilles de reprendre le dossier de la gestion du syndicat, de remettre un petit peu tout à plat. On a toujours bien sûr l'expertise technique que monsieur LAI a accumulée et qui nous permet vraiment, bien sûr, de ne pas lâcher ce savoir-faire parce que monsieur LAI a vraiment cette expérience des prestataires, et donc il a pu vraiment faire la passation. Concernant la gestion administrative et la gestion financière, je pense qu'il y a certaines choses à mettre à plat pour repartir sur de bonnes bases parce qu'on a de gros enjeux qui nous attendent. Je pense qu'il y avait des petits éléments à faire, même dans la gestion. J'ai demandé à ce qu'il y ait une réflexion vis-à-vis du bureau, on a des vice-présidences et puis des délégations de vice-présidences. On en avait parlé à l'époque sur les indemnités. On se structure aussi pour traiter le dossier. Moi, je ne peux pas tout faire tout seul. On a une équipe, donc ça me semble normal que, dans n'importe quel syndicat, ça se passe comme cela. Il n'y a pas de raison qu'au SABS, cela se passe différemment. On a enclenché un petit peu ce processus. Avec la cyberattaque, on a pris un petit peu de retard, on a repoussé le conseil syndical et, bien sûr, cela ne va pas se faire en un claquement de doigts... Notamment sur le schéma directeur, il y a un gros travail de reprise à faire. Voilà un petit peu pour vous dire le ton. On va essayer

de remettre des fondations un peu saines dans la gestion du syndicat pour pouvoir vous proposer aussi des dossiers, des arbitrages aussi en conséquence puisque, pour tout le monde, cela a des conséquences financières extrêmement lourdes. Pour les habitants, ce sont des conséquences très concrètes d'inondations ; et puis voilà, la couche de la ville qui est essentielle, c'est l'assainissement. On ne pourra pas accompagner le développement harmonieux de la ville sans cette strate extrêmement stratégique.

**Madame DE MARCILLAC**

On vous remercie. C'est tout à fait rassurant.

**Monsieur CHAMBON :**

Voilà, on vous a senti, il y avait peut-être un peu de flottement au début, mais voilà, c'est comme ça dans la vie, il faut passer à des...

**Monsieur MARTIN**

Il faut prendre ses marques.

**Monsieur CHAMBON :**

Oui, et puis surtout que l'on rend compte à la population, et ce que l'on va faire, autant le faire en connaissance de cause, et que l'on ne soit pas... fiers de ce que l'on fait, mais que l'on puisse assumer pleinement toutes les décisions que l'on va prendre pour nos habitants et pour nos mairies et nos collectivités respectives. Donc, du coup, on a quand même un processus à suivre, alors on a l'approbation par le comité syndical du procès-verbal de la séance du 10 décembre.

Voilà. Donc, là aussi, il y a des petits soucis de forme parce que c'est un compte-rendu sommaire.

**Monsieur SAILLARD :**

En fait, vous avez deux documents qui font suite à un comité. C'est ce qu'on appelle le compte-rendu sommaire. C'est un relevé de décision qui doit être affiché dans les huit jours, et puis ensuite vous avez un procès-verbal qui reprend les échanges, qui est voté par les élus à la séance d'après et qui confirment avoir dit ce qui est présenté dans le document. Aujourd'hui, il n'y a qu'un compte-rendu sommaire puisque, dans le PV, vous ne voyez pas d'interventions d'élus. Il n'est donc pas affiché dans les huit jours, et surtout vos interventions n'y figurent pas. Donc c'est pour cela que vous avez maintenant un enregistreur. Voilà, on doit faire la part aussi de ce qui peut être écrit ou pas, mais c'est surtout pour que vos propos puissent être écrits et que vous puissiez, du coup, vous en faire valoir aussi, à la fois vis-à-vis de vos communes et vis-à-vis du syndicat, et des interventions des autres élus membres du comité bien sûr.

**Monsieur CHAMBON :**

Donc ce compte-rendu sommaire, est-ce que c'est bon pour tout le monde ?

Approbation pour tout le monde ? À l'unanimité ?

**TOUS**

Oui.

**Monsieur CHAMBON :**

Donc aujourd'hui, on doit avancer sur le rapport d'orientations budgétaires.

**Monsieur CHAMBON :**

C'est assez technique, mais normalement, vous l'avez eu. Il y a une nouvelle présentation et si vous avez des questions, je peux faire une présentation un peu générale, et après on peut avoir un échange s'il y a besoin.

**Monsieur SAILLARD :**

Du coup, d'une manière très générale, j'ai envie de vous dire qu'il n'y a pas d'évolutions majeures par rapport à l'année dernière pour plusieurs raisons. Comme disait monsieur le Président, eh bien on reprend un petit peu les dossiers au niveau de l'administration pour pouvoir donner au Président et aux élus matière à décider. Donc globalement, si vous prenez les sections fonctionnement et investissement, il n'y a pas de modifications majeures en fonctionnement puisque l'on voit que l'on a exactement les mêmes charges à caractère général. Il n'y a pas d'évolution entre les deux. Alors si... on à 15 000 €, mais je ne vais peut-être pas entrer dans le détail de ces 15 000 €.

Il y a la question des moyens humains et des charges de participation au syndicat qui sont en point 2 où là, pareil, on reste sur la même dynamique, même si nous, on est en train de regarder comment tout cela fonctionne, comment c'est calculé. Il y a une convention qui va arriver à terme. Donc on vous fera une proposition, on aura peut-être une meilleure lisibilité de qui s'occupe de quoi, et qu'est-ce que l'on paye derrière ça. On a nous-mêmes un petit peu de mal à tout comprendre... sauf que l'on ne change pas quelque chose si on n'a pas quelque chose à mettre à la place. Donc voilà, on est en train d'y travailler avec les services. Et puis autres charges de fonctionnement, on n'a pas grand-chose de différent non plus puisque les frais financiers baissent un petit peu, comme vous pouvez le voir. Je n'ai pas d'évolutions majeures, puisque l'on était à 818 000 et que l'on est à 842 000.

**Monsieur MARTIN :**

Les charges courantes, c'est quoi les charges courantes ? Globalement ? Parce qu'il y a quand même un delta assez...

**Monsieur SAILLARD :**

Ce sont les indemnités et la redevance pour les certificats électroniques. Voilà ce que cela comprend.

Sur les recettes de fonctionnement, elles sont identiques. La seule différence, si vous regardez le petit tableau, ce sont les 690 000 de produits exceptionnels. Donc, en fait, l'année dernière, et c'est ce qui fait le delta entre les deux ROB d'ailleurs, l'année dernière était inscrite l'indemnisation suite au contentieux sur le bassin.

Vous me dites, monsieur le Président, où je m'arrête, mais on va dire que l'ensemble du dossier est un petit peu à la hauteur du schéma directeur, donc je ne vous le présente pas ce soir. Donc on a eu l'avocat. Là, ils attendaient une consigne de l'administration pour mettre en place ce que vous avez décidé. Donc l'avocat a lancé les opérations, ça y est. On va faire un recours indemnitaire suite au jugement pour pouvoir récupérer les sommes. On n'est pas sûrs de les obtenir dans l'année, donc on ne les a pas inscrites, puisque l'on s'y prend un petit peu tard. Vous connaissez les process juridiques. Comme il y a une expertise qui donne un montant d'environ 680 000 € pour le syndicat, on est à peu près sûrs d'avoir cela en se référant à l'expertise, mais pas cette année, peut-être l'année prochaine. C'est pour cela que vous voyez zéro à la place de 690 000. L'année dernière, ils étaient inscrits, mais quand on fera les résultats de l'année, vous verrez qu'ils ne seront pas en recettes.

Sur les recettes de fonctionnement, on est exactement sur le même type de recettes que l'année dernière.

Ce qui me semble intéressant, c'est plutôt l'investissement. On vous propose donc une enveloppe de 150 000 € au titre des travaux au niveau des installations : pose d'un système de désodorisation avec un filtre à charbon au poste de l'Abreuvoir sur Carrières, remplacement des pompes vétustes pour les postes de la Morue et de l'Abreuvoir. Lorsqu'on lancera les opérations, vous aurez une information plus pratique, plus pragmatique.

Pour le remboursement de la dette : on a un encours de dette qui reste encore de 5 millions, comme vous avez pu le voir. Et puis la reprise des subventions au compte de résultat pour 231 000 €.

Toujours en dépenses, les travaux de remise en état de fonctionnement du bassin de stockage. Donc comme je l'ai dit, on ne va pas avoir la recette juridique, mais on a commencé à regarder le résultat de l'année dernière, et on est aux alentours de 3 millions de disponibles. Ce que l'on vous propose, si vous en êtes d'accord, c'est de prendre la somme nécessaire à la remise en route du bassin pour que l'on

accélère.. Mais, avec la reprise du résultat en juin, même si on lance les opérations de travaux, on ne va pas commencer avant juin, donc on aura le disponible au budget de cette année à partir de la reprise des résultats. Donc on peut très, bien relancer le bassin, si vous en êtes d'accord. Sinon on attend l'année prochaine d'avoir touché l'argent.

**Monsieur PONTY :**

Il n'y a pas d'impact du fait de commencer les travaux sur le fait de percevoir ?

**Monsieur SAILLARD :**

Non, on a demandé à l'avocat : comme l'expertise est terminée, qu'il a donné son rapport, cela veut dire que les parties sont intervenues, l'état a été acté, que donc on n'a pas de soucis à ce niveau-là.

Il faut sécuriser. Et si on touchait un peu moins, on a du disponible de toute façon, et ce bassin, il va falloir le remettre en état. Voilà ce que l'on vous propose. Donc c'est pour cela que les travaux de remise en état sont inscrits, et donc ensuite on a encore quelques petits travaux et l'étude pour l'amélioration du fonctionnement du déversoir d'orage rue de la Pâturage. Monsieur LAI pourra répondre si vous avez des interrogations ou des questions.

En recettes investissement, on a le FCTVA à 15 000 €, une dotation aux amortissements pour 682 000 € qui est en dépenses et en fonctionnement, puisque vous savez que, quand on fait des travaux, on doit mettre une notation aux amortissements en fonction de la durée d'amortissement du bien, donc on la retrouve, c'est logique.

Donc très certainement, dans le budget, on mettra, pour équilibrer, un emprunt pour les travaux du bassin, emprunt qui sautera au BS, à partir du moment où l'on aura récupéré le résultat. On peut aussi ne pas mettre le bassin-là, et attendre le budget supplémentaire, quand on aura le résultat. Voilà, globalement, ce que l'on pourrait dire sur ce budget du syndicat.

**Monsieur CHAMBON :**

Donc là, c'est vraiment le ROB, le premier arbitrage que l'on propose. C'est aussi une façon de temporiser parce que, comme le schéma directeur, il faut vraiment comprendre, questionner les scénarios, parce qu'aujourd'hui, il y a des scénarios à plusieurs dizaines de millions d'euros. Donc il ne faut pas se tromper. On souhaite vraiment remettre cela à plat et pouvoir travailler différentes pistes, différentes solutions techniques.

**Monsieur SAILLARD :**

Parce que vous avez reçu, je crois, un document ?

**Monsieur SAILLARD :**

Oui. J'ai rencontré la société VERDI, et on a renvoyé le schéma directeur à ses études pour un retour en avril parce que, à la lecture du schéma directeur, il n'y avait pas d'objectifs. On ne sait pas quel est l'objectif des travaux proposés. Or, moi, il m'est arrivé de faire des schémas directeurs normalement : est-ce que c'est pour absorber une pluie vingtennale, trentennale, centennale ? Je ne sais pas. En tout cas, ce sont des choix avec des objectifs très clairs, et surtout, ce qui nous a étonnés, c'est une seule solution, pas forcément explicitée, c'est-à-dire qu'à la lecture du document, on ne voyait pas de point noir majeur et, à l'issue, la proposition, c'était un bassin de totale restitution de 22 millions, en bord de Seine, de combien de mètres cubes, je ne sais plus...

**Monsieur LAI :**

9 000 mètres cubes.

**Monsieur SAILLARD :**

Un bassin de 9 000 mètres cubes, en bord de Seine déjà... J'ai déjà vu des schémas directeurs qui prévoyaient cela et, en général, le bassin n'a jamais été fait des années après parce que mettre un tel bassin en bord de Seine, il faut trouver une place. Et surtout, ce qui m'a étonné, c'est qu'il n'y ait pas de solution alternative. Donc l'idée, c'était de capter un peu de l'eau pour alléger le réseau pour ensuite

l'amener au SIAAP ; or monsieur LAI a très clairement indiqué qu'il y avait un des réseaux du SIAAP qui passait chez nous.

Enfin si, au lieu d'un bassin de 22 millions, ça nous coûte 2 millions, peut-être que nos élus souhaiteront se mobiliser politiquement pour trouver une solution alternative. Et puis, à mon avis, il y a peut-être d'autres solutions sur les réseaux. L'idée, c'est plutôt d'avoir plusieurs petits bassins sur les réseaux, sur les lignes de réseaux plutôt que d'avoir un gros bassin en fin de réseau.

**Madame DE MARCILLAC :**

Est-ce qu'on a un peu l'historique du choix de cette société qui a bâti ce schéma directeur ? Il y a eu une mise en concurrence ? Comment cela se passe ?

**Monsieur SAILLARD :**

Je vais vous donner effectivement ce que j'ai comme historique. Il y a eu, à l'époque, une mise en concurrence, un passage en commission. Je crois que c'est une bonne entreprise, d'après ce que j'ai entendu. Le prix payé me semble être cohérent : c'est 145 000 €. On n'est pas sur quelque chose qui a été financièrement bâclé. Les propositions qui ont été faites, qui ont été présentées à la commission semblaient cohérentes. C'est qu'il vaut mieux cadrer ce que l'on attend, pourquoi, comment, et je reviendrai à ce que disait monsieur le Président sur la gestion administrative du sujet.

**Madame DE MARCILLAC :**

À ce prix-là, on est en droit d'être exigeant.

**Monsieur PARIS :**

Surtout vu les enjeux.

**Madame DE MARCILLAC :**

Bien sûr.

**Monsieur SAILLARD :**

L'objectif, c'est de pouvoir vous proposer quelque chose, peut-être en juin, en fonction des réponses qu'il va apporter en avril, au plus tard en septembre, pour avoir une visibilité de l'action et des travaux à mener. Et puis je leur ai demandé, mais c'était un accompagnement, ce n'est pas vraiment une étude approfondie, mais aussi du financement, parce qu'il y a une question, alors je ne sais pas ici où est-ce qu'on en est, il faut que l'on revienne mais, normalement, quand on finance des travaux, quand on a des réseaux unitaires, on divise un réseau entre pluvial et assainissement. Quand on a un réseau unitaire, on considère qu'il y a un pourcentage de l'eau qui est dans la cuve, un pourcentage qui est de l'eau de pluie, et l'autre de l'assainissement... Normalement, c'est fixé par le comité et, du coup, le financement des travaux est lié à cette décision-là. Donc si l'on considère qu'il y a 30 % d'eau pluviale, cela veut dire qu'il faut aller chercher 30 % d'impôts parce que c'est un service public administratif, et si vous avez 70 % d'assainissement, du coup, c'est un impact sur la redevance. Donc il y a des calculs à faire, des prospectives à vous montrer pour que l'on puisse dire ce que l'on choisit. Il faut, à mon avis, associer le directeur et une prospective un petit peu financière de l'impact sur la redevance, éventuellement sur la recherche de financement.

**Madame DE MARCILLAC :**

Ils connaissent d'ores et déjà, du coup, nos attentes ?

**Monsieur SAILLARD :**

Je crois qu'il a bien enregistré le message.

**Monsieur PONTY :**

Il y a un suivi qui est fait avec lui d'ici au mois de juin ? Comment ça se passe ?

**Monsieur SAILLARD :**

Au mois d'avril, avec une étude un peu plus complète, des objectifs clairs, et puis qu'il relise un petit peu le cahier des charges peut-être.

**Monsieur PONTY :**

Dans les objectifs, est-ce qu'on avait déterminé, spécifié les objectifs des rejets dans la Seine ? Alors il y a ceux qui sont réglementaires bien sûr, mais est-ce qu'on va au-delà ?

**Monsieur SAILLARD :**

On ne serait pas autorisé à aller au-delà. Mais tout l'intérêt d'un schéma directeur, c'est de proposer cela, c'est de dire : si on est juste, cela coûte 2 millions, si vous voulez être un peu plus ambitieux cela coûte 2,5 millions, 3 millions, 4 millions, 5 millions.

**Monsieur PONTY :**

Ça pourrait être intéressant d'avoir au moins une option...

**Monsieur SAILLARD :**

D'accord, mais pour ça, il faut qu'on ait une option, et le chiffrage.

Je vais vous dire : est-ce que ça vaut le coup ? On atteint de ce niveau-là, le niveau supplémentaire. Le prix à mettre pour atteindre le niveau supplémentaire est excessif, on ne va pas le faire.

**Monsieur CHAMBON :**

Donc là, ils retravaillent sur le schéma directeur. Comment est-ce que l'on fait quand même pour rediffuser l'information sur les objectifs du schéma directeur ? Est-ce que ça, on a besoin de faire un aller-retour quand même, je pense, avec le comité syndical ?

**Monsieur SAILLARD :**

Moi j'aimerais bien, alors je vais voir après, parce que je n'ai pas très bien compris comment ça s'était passé jusqu'à présent, mais peut-être déjà, une présentation au président, ou au vice-président, ou au bureau pour voir, avant de le présenter, si c'est intelligible pour tout le monde. Avoir une présentation chez nous, et est-ce que cela vous convient ? Et puis, ensuite, une présentation au comité. Et là, on pourra décider, sachant que, normalement, dans leur mission, il y avait aussi toute la suite qui n'apparaissait pas dans leur travail, parce que qui dit nouveau schéma directeur dit arrêté, enfin il y a la police de l'eau qui doit être saisie. Tout cela était normalement dans leurs missions. Je crois moi, je n'ai pas de temporalité, donc je ne sais pas ce qu'ils comptent en faire, à quel moment, cela va s'appliquer. Enfin je trouve qu'il manque quand même beaucoup, beaucoup d'éléments.

**Monsieur CHAMBON :**

Il serait préférable d'avoir une réunion de travail sur les objectifs quitte après, du coup, à communiquer un mail, mais nous on peut peut-être repasser dessus ?

**Monsieur SAILLARD :**

On peut vous faire un petit résumé.

**Monsieur CHAMBON :**

Comme ça on aura le travail du dispositif sur les objectifs stratégiques ; eux, ils sont capables aussi de l'entendre. Vous, vous faites une repasse technique avec eux à partir d'avril, ensuite nous, soit le bureau se réunit pour faire une première lecture et considérer si le travail a été correctement accompli ou pas, et une fois que l'on considère que c'est présentable à l'ensemble du comité syndical, on y va, et après, chacun fait son retour.

**Monsieur MARTIN :**

Une présentation, ce serait bien.

**Monsieur CHAMBON :**

Bien sûr, mais pour cela, il faut qu'il amène une présentation qui tienne le coup.

**Monsieur SAILLARD :**

Quand vous regardez la présentation que le bureau d'études comptait vous présenter, vous avez l'impression que tout va bien, il y a quelques détails, un peu de travaux, etc. et vous avez le slide qui suit : 21 millions.

**Madame DE MARCILLAC :**

C'est un peu light.

**Monsieur SAILLARD :**

Normalement, quand on vous propose un devis de 21 millions, avant, on vous a appelé, vous êtes inquiet, vous vous dites ça ne va pas du tout. Là, c'est l'enfer etc. et puis vous regardez...

**Monsieur CHAMBON :**

Construire cette cuve gigantesque, mais on n'a même pas de garantie qu'on va en sortir...

**Monsieur PONTY :**

C'est d'un autre ordre, ce n'est peut-être pas dans le même calendrier, mais est-ce qu'il y a un lien à faire avec des politiques de désimperméabilisation des villes concernées ?

**Monsieur CHAMBON :**

Bien sûr.

**Monsieur PONTY :**

Alors le problème, c'est que ce n'est pas la même autorité, ce n'est pas le même levier, ce n'est pas la même temporalité, mais enfin il y a peut-être quand même un lien à faire avec des objectifs stratégiques d'absorption de l'eau.

**Monsieur SAILLARD :**

Il y a deux éléments en fait. D'abord je vais regarder cela, mais est-ce qu'on a un règlement d'assainissement. Normalement dans les réseaux de transport, il y a toujours de la collecte à un moment donné. Il y a des gens qui se connectent ou pas, enfin bref... Règlement d'assainissement qui, en général, ce qui est pas mal, c'est de le partager avec les communes pour qu'on ait à peu près le même, pour qu'il n'y ait pas de différence dans la collecte. Et ensuite, effectivement, il faut savoir qu'aujourd'hui enfin, c'est ce que j'avais en tête sur les subventions, c'est l'agence de l'eau, je crois, qui regarde attentivement si la politique de la commune va vers la désimperméabilisation des sols. Donc les subventions ne sont pas associées qu'au projet, mais aussi à la dynamique globale, et le règlement d'assainissement a toute son importance sur le captage de la parcelle, c'est-à-dire qu'on demande aujourd'hui aux usagers de faire en sorte que l'eau pluviale reste, ne soit plus envoyée vers le réseau. Donc plus on a un règlement d'assainissement qui va dans ce sens-là, plus - je ne dis pas qu'on n'aurait pas de subventions autrement - mais plus le regard porté sur nos subventions est intéressant...

**Monsieur PONTY :**

Et ça peut être une manière, même si c'est du long terme, de faire jouer les énergies positives, utiles, qui permettraient aussi de dépenser moins finalement que faire un énorme bassin à 20 millions plutôt que capter dans 2 000 résidences à la parcelle. Le deuxième est plus écologique.

**Monsieur CHAMBON :**

Il y a une dynamique qui doit être engagée avec les communes.

Parce que quand on dit à la parcelle, ce sont principalement les communes.

**Monsieur SAILLARD :**

Quand je parlais de faire plusieurs bassins, c'étaient des bassins qui étaient des bassins publics.

Oui, oui.

**Monsieur SAILLARD :**

Alors après, il y a le problème du où, où est-ce qu'on les met ? Mais parfois, pour gagner peut-être 15 ou 16 millions, on peut trouver un endroit...

**Monsieur PONTY :**

J'avais une micro-question beaucoup moins stratégique : c'était sur le poste de désodorisation. Est-ce que l'on n'a pas un impact coût éventuellement parce que, à ma connaissance, il faut changer les filtres. Ce n'est peut-être rien du tout ?

**Monsieur LAI :**

Le charbon, ça se change effectivement, mais là on est sur des quantités qui sont quand même relativement restreintes. Il y a un coût, mais il n'est pas non plus exorbitant.

**Monsieur PONTY :**

D'accord. Et j'avais une autre remarque, mais c'est vraiment une remarque. Quand on voit le budget, le chiffre de charges, etc. c'est très difficile de s'y retrouver. Je ne sais pas si vous essayez de faire les additions, mais je n'ai jamais réussi.

**Monsieur SAILLARD :**

Je suis d'accord.

**Monsieur PONTY :**

Le 808 K€ euros, il se décompose en postes dont la somme fait 701 par rapport etc. donc voilà.

**Monsieur SAILLARD :**

Du coup, il faut mettre le reste des dépenses, qu'on le présente à peu près, parce que les coûts, on ne les a pas, comme on fait les calculs d'avance.

**Monsieur CHAMBON :**

C'est bon pour vous ?

**TOUS :**

Oui.

**Monsieur CHAMBON :**

On avait un tout petit, un dernier détail dont je voulais vous parler. On a un petit souci sur la composition du bureau. Vous savez... On avait élu des vice-présidents et des assesseurs. Il y avait des assesseurs dans le bureau. Vous vous souvenez...

**TOUS :**

Oui.



**Monsieur CHAMBON :**

Bon, il y a un petit souci. C'est que l'on aurait, les services m'ont alerté, on aurait un assesseur de trop, ce qui n'est pas conforme aux statuts du comité en fait, aux statuts du syndicat, ce qui fait que le bureau est techniquement... En fait, le responsable administratif de l'époque a fait voter 5 postes puisqu'il y a 2 assesseurs. Or, quand on lit les statuts, il est indiqué clairement que c'est un président, 2 vice-présidents et une autre personne, donc 4. Donc la composition du bureau n'est pas conforme aux statuts, ce que vous ne pouviez pas savoir parce que ce n'est pas votre rôle. Donc est-ce que l'on modifie les statuts, et c'est une procédure ou...

**Monsieur MARTIN :**

Eh bien on va se mettre à jour.

**Madame DE MARCILLAC**

Cela ne me dérange pas si l'on en enlève un assesseur.

**Monsieur MARTIN :**

Moi, ça ne me dérange pas que l'on enlève quelqu'un, personnellement.

**Madame DE MARCILLAC**

Enfin, il faut voir si cela dérange l'assesseur qui est concerné.

**Madame DE MARCILLAC**

Est-ce que les assesseurs se reconnaissent ?

**Madame DE MARCILLAC**

De toute façon, sur les rapports, il n'y avait aucun nom qui apparaissait, même sur le premier compte-rendu, il n'y avait aucun nom.

**Monsieur CHAMBON :**

C'est vrai qu'on est un petit comité amical.

**Monsieur CHAMBON :**

Mais ça ne change rien à l'accès à l'information et à la décision. En revanche, je discuterai un peu avec les vice-présidents s'il y a une question de répartition des responsabilités. Ce sera peut-être intéressant que l'on en discute ; j'échangerai avec vous, et puis après, on en rendra compte au comité syndical, ça vous va ?

**TOUS :**

Très bien.

**Monsieur CHAMBON :**

C'est parti pour un nouveau départ ?

**Monsieur CHAMBON :**

Donc, j'ai participé à un groupe de travail à l'échelle de l'agglomération présidé par monsieur PÉRICARD, qui est vice-président à l'assainissement, et donc on va voir petit à petit comment cela se dessine. Mais d'un point de vue pratique, l'agglomération n'a absolument pas les moyens de reprendre en gestion interne l'activité des syndicats. Mais nous, il faut que l'on sécurise le dispositif parce qu'il y a quand même une échéance : si l'agglomération ne fait pas son travail, en septembre on est dissous d'office.

**Monsieur CHAMBON :**

Il faut qu'on signe une convention si on veut garder la compétence et je pense que...

**Monsieur PONTY :**

Ce serait une délégation de compétence, c'est ça ?

**Monsieur CHAMBON :**

Une délégation de gestion, une convention de gestion.

**Monsieur PONTY :**

Une convention de gestion. À un syndicat qui continuerait à exister.

**Monsieur CHAMBON :**

Eh bien le SABS, il continue sa gestion dans son périmètre ou plus, ou pas, sur délégation de l'agglomération, comme la ville aujourd'hui délèguait sa gestion au syndicat. C'est l'agglomération qui donnait délégation au syndicat.

**Monsieur PONTY :**

D'accord. C'est possible.

**Monsieur CHAMBON :**

Oui, bien sûr. Là, il faut juste le faire, il faut l'enclencher, et là quand même, on a un délai assez court. C'est un process dérogatoire.

**Madame DE MARCILLAC :**

C'est compliqué ?

**Monsieur SAILLARD :**

Non, non. C'est un process dérogatoire qui perdure au moment où il y a une grande discussion sur l'assainissement ; donc, à compter du vote de l'agglomération qui autorise cette délégation, ce mode de gestion, on a un an. Elle a été votée en septembre, on a un an pour le faire. C'est une convention qui indique le périmètre, qui indique aussi la durée, il n'y a pas de limitation de durée, et elle doit passer au comité syndical et au conseil communautaire. Donc on a pris contact avec un avocat. Pour être tout à fait honnête, c'est l'avocat qui travaille aussi sur le SIERGL sur cette question-là, parce qu'il connaît bien. Je lui ai dit : « Est-ce que vous ne voulez pas nous accompagner aussi un peu là-dessus parce que ça va être, en termes de production de la convention et de process, la même chose ? »

**Madame DE MARCILLAC**

Le SIAPS, comme on a deux communes qui se retirent, dont Versailles. Il y a un groupe de travail justement pour Versailles, qui faisait partie du SIAPS. Il a demandé à se retirer. Il avait le droit de le signifier avant décembre au préfet ; donc il y a quand même un groupe de travail, et puis cela doit engager pas mal de choses en amont avant que, réellement, ils puissent se retirer parce qu'ils ont à peu près un tiers des réseaux communs avec le SIAPS. Donc ce n'est pas anodin de partir comme cela : qui va s'occuper des réseaux ? qui va payer ? Et du coup, quand même, le SIAPS devrait rejoindre l'Agglomération par contre. Le fait que Versailles parte ne pourra pas permettre que l'on se reconstitue en fait. Il devrait être directement rattaché à l'Agglomération.

**Monsieur PONTY :**

Oui, c'est ce que j'ai compris, mais enfin...

**Madame DE MARCILLAC**

Ça va déjà leur faire beaucoup de travail à l'Agglomération.

**Monsieur CHAMBON :**

Je pense que l'on abordera ce sujet dans le groupe de travail présidé par monsieur PÉRICARD.

**Madame DE MARCILLAC**

Donc voilà.

**Monsieur CHAMBON :**

OK, l'important, c'est ce que vous disiez. C'est que les dossiers ne soient pas en arrêt, que l'on ne perde pas la compétence, que l'on ne perde pas l'historique. C'est cela qui est essentiel. Je pense qu'ici on a tout ce qu'il faut. En plus, voilà, on a apporté un peu de sang neuf dans la gestion, on a de bonnes bases pour continuer à faire bien le travail, donc...

**Madame DE MARCILLAC**

On est ravis. Ce qui fonctionne bien, c'est que l'on est vraiment très proches du terrain, parce qu'il y a une connaissance aussi du territoire qui permet une optimisation de la gestion.

**Monsieur CHAMBON :**

Cela n'empêche pas d'aller benchmarker, parangonner les bonnes pratiques, s'harmoniser avec les communes. On voit bien que les enjeux dépassent largement les territoires communaux : le captage à la parcelle, si le Val Notre-Dame ou la ville de Bezons, par exemple, on n'harmonise pas nos politiques d'urbanisme sur le captage à la parcelle, le bassin de versement, il vient chez nous à la fin, c'est tout cela. On est tous interdépendants, donc il faut être tous dans la coopération, c'est le meilleur esprit. On est vraiment dépendants les uns des autres.

OK. Parfait. Merci beaucoup pour ce comité syndical efficace. À très bientôt.